



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°R32-2023- 291 bis

Publié le 25 juillet 2023

SOMMAIRE

RÉGION ACADÉMIQUE HAUTS-DE-FRANCE- ACADÉMIE D'AMIENS

Arrêté portant subdélégation de signature sur le champ de compétences relevant de la délégation régionale académique des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES)

Arrêté rectoral portant délégation de signature



**ACADÉMIE
D'AMIENS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ

Arrêté portant subdélégation de signature sur le champ de compétences relevant de la délégation régionale académique des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES)

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AMIENS

VU le code de l'Éducation ;

VU le code du sport ;

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU le code du service national ;

VU la loi n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de déconcentration ;

VU le décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

VU le décret du 14 février 2018 portant nomination de Madame Valérie CABUIL, rectrice de la région académique Hauts-de-France, rectrice de l'académie de Lille, chancelière des universités ;

VU le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de Monsieur Pierre MOYA, recteur de l'académie d'Amiens ;

VU le décret du 26 décembre 2022 portant nomination de monsieur Hervé SEBILLE en qualité d'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale de l'Oise ;

VU le décret du 7 novembre 2019 portant nomination de monsieur Gilles NEUVIALLE en qualité d'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Somme ;

VU le décret du 19 janvier 2023 portant nomination de madame Catherine ALBARIC-DELPECH en qualité de directrice académique des services de l'Éducation nationale de l'Aisne ;

VU l'arrêté n°2020-019 du 17 décembre 2020 portant sur la création d'un service régional intitulé délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) et de cinq services départementaux, intitulés service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SD JES) ;

VU le protocole national du 15 décembre 2020 entre le ministre de l'Intérieur et le ministre de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports ;

VU l'arrêté du 17 juillet 2023 de la rectrice de région académique portant délégation de signature sur le champ de compétences relevant de la délégation régionale académique des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) pour la région Hauts-de-France.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

S'agissant des compétences départementales qui s'exercent au sein de l'académie d'Amiens, subdélégation de signature est donnée à Catherine ALBARIC-DELPECH, Messieurs Gilles NEUVIALE et Hervé SEBILLE, directeurs académiques des services de l'éducation nationale respectivement l'Aisne, de la Somme et de l'Oise, à l'effet de signer au nom de la rectrice de région académique, les actes et correspondances dans les domaines suivants :

- La certification des diplômes de l'animation
- Les agréments jeunesse et éducation populaire au niveau départemental
- La gestion du service national universel et sa réserve
- Les FONJEP BOP 163
- L'accès des jeunes à l'information
- La qualité éducative dans les accueils collectifs des mineurs.

Madame Catherine ALBARIC-DELPECH, Messieurs Gilles NEUVIALE et Hervé SEBILLE, directeurs académiques des services de l'éducation nationale respectivement de l'Aisne, de la Somme et de l'Oise, pourront, le cas échéant, déléguer leur signature dans les conditions prévues aux articles R 222-17-1 et D 222-20 du code de l'Éducation.

ARTICLE 2 :

La secrétaire générale de l'académie d'Amiens est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Amiens, le 19 juillet 2023



Pierre MOYA



**ACADÉMIE
D'AMIENS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ RECTORAL PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AMIENS

VU le code de l'Éducation ;

VU le code du service nationale, notamment son article R. 113-1 ;

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU le décret n°2020-922 du 29 juillet 2020 portant diverses dispositions relatives au service national universel ;

VU le décret n°2020-870 du 15 juillet 2020 relatif aux attributions du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ;

VU le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de monsieur Pierre MOYA en qualité de recteur de l'académie d'Amiens ;

VU le décret du 26 décembre 2022 portant nomination de monsieur Hervé SEBILLE en qualité d'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale de l'Oise ;

VU le décret du 7 novembre 2019 portant nomination de monsieur Gilles NEUVIALLE en qualité d'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Somme ;

VU le décret du 19 janvier 2023 portant nomination de madame Catherine ALBARIC-DELPECH en qualité de directrice académique des services de l'Éducation nationale de l'Aisne ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 19 juillet 2023 portant délégation de signature au titre des articles 10 et 75 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique à monsieur Pierre MOYA, recteur de l'académie d'Amiens pour l'ordonnancement secondaire du budget de l'Etat ;

VU l'arrêté de la rectrice de région académique Hauts de France, rectrice de l'académie d'Amiens, chancelière des universités, du 17 juillet 2023 portant délégation de signature sur le champ du service national universel.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

Subdélégation de signature est donnée à Madame Catherine BELLET-LEMOINE, secrétaire générale d'académie ainsi qu'à Madame Catherine ALBARIC-DELPECH, Monsieur Gilles NEUVIALLE et Monsieur Hervé SEBILLE, directeurs académiques des services de l'Education nationale de l'Aisne, de la Somme et de l'Oise à l'effet de signer toutes les mesures relatives à l'organisation et au conditionnement des séjours de cohésion et de la réserve du service national universel sur le territoire départemental placé sous leur autorité.

ARTICLE 2 :

La secrétaire générale de l'académie d'Amiens et les directeurs académiques des services de l'éducation nationale de l'académie d'Amiens sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région Hauts de France.

Fait à Amiens, le 19 juillet 2023


Pierre MOYA